

Le gaz de schiste sur la sellette en France

Par Myriam Berber

Suite aux interpellations d'écologistes et d'élus, la ministre de l'Ecologie Nathalie Kosciusko-Morizet suspend l'exploration des gisements de gaz et de pétrole contenus dans le schiste. Une mission sur les enjeux environnementaux va être réalisée. Sensible aux inquiétudes manifestées au sujet des conséquences que pourrait avoir le développement de cette industrie en France, le gouvernement suspend les projets d'exploration de gaz de schiste. « Aucune autorisation de travaux ne sera donnée, ni même instruite avant le résultat de la mission interministérielle », a déclaré le ministre français de l'Ecologie Nathalie Kosciusko-Morizet. Un rapport préliminaire sera rendu en avril et la version définitive du document en juin.



De nombreux écologistes et élus s'interrogent sur les impacts sur l'environnement d'une exploration de gaz et de pétrole non conventionnels. AFP/DAMIEN MEYER

Depuis plusieurs mois, de nombreux écologistes et élus, dont le président socialiste du Conseil régional Rhône-Alpes Jean-Jacques Queyranne et les députés européens Michèle Rivasi et José Bové (Europe Ecologie-Les Verts), s'interrogent sur les impacts sur l'environnement d'une éventuelle exploration de gaz et de pétrole non conventionnels. Invoquant la dangerosité écologique du procédé d'extraction, ces écologistes dénoncent « le risque de pollution des nappes phréatiques par métaux lourds, particulièrement toxiques » et demandent « le gel des prospections ».

Un fort impact sur l'environnement

En mars 2010, la France a accordé trois permis d'exploration de gaz au groupe pétrolier Total et à l'Américaine Schuepbach Energy, associée à GDF Suez, autorisant leur recherche sur des territoires qui s'étendent sur plus de 10 000 km² sur les départements de l'Hérault, de l'Aveyron, de la Lozère, de l'Ardèche et de la Drôme. L'exploitation du gaz de schiste, amalgamé dans la roche à des profondeurs de 2 000 à 4 000 mètres, permettrait à la France de produire à nouveau du gaz naturel. Près de 98% du gaz consommé en France est importé.

Ces types de gaz sont dits non conventionnels parce qu'ils ne peuvent pas être exploités avec les modes de production classiques, mais grâce à une nouvelle technique de forage : la fracturation hydraulique. Le gaz de schiste est extrait grâce à des forages horizontaux qui fracturent la roche (les schistes) en injectant des millions de mètres cubes d'un mélange d'eau, de sable et de multiples produits chimiques (benzène, chlorite d'ammonium) à très haute pression.

Les Etats-Unis champions du gaz de schiste

Cette technique de fracturation hydraulique nécessite d'énormes quantités d'eau et comporte un risque de pollution des nappes phréatiques. Entre 15% et 80% de l'eau utilisée remonte en surface, soit pour être réinjectée, soit après traitement, remis dans les eaux de surface. La multiplication des forages et des puits affectent également le paysage, car la zone de drainage autour des puits étant faible, il peut y avoir un puits tous les 500 mètres.

Très polluant pour l'environnement, le gaz de schiste est à l'origine d'une manne énergétique qui a fait des Etats-Unis le premier producteur mondial de gaz naturel. Outre-Atlantique, le gaz de schistes représente actuellement plus de 10 % de la production gazière contre seulement 1% il y a dix ans. Cet essor s'explique également par une législation américaine très laxiste qui veut que le propriétaire du sol soit aussi celui de son sous-sol, ce qui permet de forer sans demander une série de permis. Mais ces forages sont de plus en plus remis en cause. Le film américain Gasland sur l'industrie du gaz de schiste est d'ailleurs en lice pour l'Oscar du meilleur documentaire.